



Amendements au projet de Programme EPS Lycées

Consultation DGESCO

Rappel du contexte de rédaction et de l'enjeu des futurs programmes

- **L'enjeu des programmes**

Le CSP a pointé dans son rapport préliminaire du mois de mai dernier le fait que « **la forme de pratique scolaire proposée en EPS dans les lycées ne correspond pas aux aspirations des jeunes et ne leur donne ni les repères ni la motivation pour poursuivre l'activité physique au-delà de la pratique scolaire obligatoire** ».

Ce n'est pas une simple vue de l'esprit passagère du CSP puisque dans le préambule du projet officiel des programmes, le CSP rappelle que **“malgré la mobilisation des professeurs d'EPS (...), le décrochage de l'activité physique s'opère majoritairement à partir de 17 ans, au terme de l'enseignement obligatoire d'EPS, plus massivement chez les jeunes femmes...”**

L'enjeu de ces programmes est donc clair. Il est d'ailleurs parfaitement affiché dans la redéfinition de la finalité de l'EPS qui est de permettre aux jeunes de **“s'engager et s'éprouver de façon régulière, autonome et pérenne”**

Malheureusement, malgré quelques avancées, le secteur EPS du SNALC déplore une trop faible évolution entre ces programmes et ceux existants pour atteindre l'objectif visé. Il pointe en particulier deux contradictions:

- **Première contradiction : finalité et moyens**

L'inadéquation entre la finalité pertinente et redéfinie de l'EPS, qui répond effectivement à l'enjeu identifié, **et les objectifs et les méthodes de formation retenus** par ces programmes, en grande continuité avec ceux de 2010.

- **Seconde contradiction : engagement et immobilisme**

- D'un côté ces nouveaux programmes soutiennent et valorisent **l'engagement corporel** (cité plus de 50 fois dans le texte), ce qui satisfait pleinement le SNALC à condition que cette notion s'articule avec une transformation de l'évaluation en EPS, sur laquelle nous reviendrons dans notre 3e proposition.

- Mais d'un autre côté, ces programmes induisent **un immobilisme** contradictoire et parallèle, puisque qu'une éducation méthodologique et intellectualiste conséquente et systématique est attendue au cours de chaque cycle d'enseignement (traduite par les AFL2) pour chaque PPSA abordée.

Formation intéressante mais qui concurrence et réduit l'engagement physique déjà très faible:

. Rappelons que le temps de pratique effectif en lycée est en moyenne de 1H10 hebdomadaire.

. Rappelons qu'un adolescent sur deux n'a pour seule et véritable activité physique aujourd'hui que celle qui est proposée en EPS.

. Rappelons enfin la chute sans précédent des capacités physiques de la jeunesse estimée entre 20 et 25% selon les études (rapport ESTEBAN, Etude DICKINSON)

Formation intéressante mais en rupture avec les attentes des élèves qui envisagent à juste raison que l'EPS est plus un lieu d'exercice du corps que de l'esprit, plus un lieu pour se dépenser que pour penser.

Ces programmes interrogent donc une nouvelle fois le sens de l'EPS.

Qu'est ce qu'apprendre en EPS, quoi apprendre et comment apprendre en EPS ?

Pour le SNALC-EPS, s'ils devaient rester en l'état ces nouveaux programmes ne régleront en rien le constat initialement décrit.



Les avancées positives mais insuffisantes:

- La finalité de l'EPS redéfinie accentuant les notions d'**épanouissement**, d'**engagement** et de **pratique pérenne**.
- **3 cycles annuels** par niveau d'enseignement, favorables à un approfondissement
- Apparition de nouvelles pratiques : le **yoga**, la danse en couple...
Notons au passage que cette ouverture sans moyens larges de formation sera plus symbolique que réelle, car elle nécessite des compétences professionnelles spécifiques et nouvelles.
- Les **expériences corporelles** (EC) notion encore discutable mais qui succède aux compétences propres (CP), terminologie heureusement abandonnée.
- La distinction au sein de l'EC3 entre les **pratiques de création artistique** (cirque, danse) et les **pratiques de production de formes codifiées** (acrosport, gymnastique au sol, danse de couple)
- Les **attendus de fin lycée (AFL1)** identiques de la 2nde à la Term, dans la continuité du Cycle 4 du collège répondant à une conception spiralaire des apprentissages sur 3 années.
Cependant ces AFL1 d'emblée imposés, mériteraient un examen plus attentif et concerté pour donner lieu à des **objectifs de formation consensuels**.

Les continuités, freins au changement et les propositions du SNALC-EPS

- **La classification des PPSA et les exigences programmatiques**

- **La classification des PPSA** est reconduite quasi à l'identique. Aux 5 anciennes Compétences Propres (CP) succèdent 5 catégories d'**Expériences Corporelles** (EC) avec globalement les mêmes caractéristiques, les mêmes contraintes et les mêmes regroupements de PPSA.

Nous notons au passage que le concept de **champ d'apprentissage** qui organise les APSA au collège n'est pas repris au lycée. Les professeurs d'EPS, ou les élèves, seront donc en charge d'assurer ici la logique curriculaire en établissant des analogies entre les concepts.

- **La catégorie EC4** reconduit entièrement le **dilemme conceptuel et praxéologique** de la CP4.

La profession n'admet plus le formalisme artificiel de cette catégorie d'activités qui rassemble dans un seul et même groupe des activités fort différentes ayant pour seul dénominateur commun l'affrontement.

En effet, l'affrontement et les projets tactiques en découlant n'ont rien à voir selon que l'on pratique le badminton ou le rugby, selon que l'on pratique la boxe ou le volley ball... Les enjeux, les risques, les formes d'opposition, les relations avec ou sans partenaire, avec un ou plusieurs adversaires conduisent à des **expériences corporelles très différentes**.

La logique d'organisation de l'EC4 est donc purement formelle et théorique. Elle est incomprise par la profession.

Pourquoi dans l'**EC3**, relative aux pratiques d'expression, une distinction entre les pratiques artistiques et celles de reproduction de formes codifiées a-t-elle été opérée ?

Pourquoi le champ encore plus large de l'**EC4** est-il laissé en friche ? Pourquoi aucun effort de différenciation n'est effectué entre ces pratiques ?

Pourtant 3 types de sous catégories pourraient aisément être repérées et s'entrecroiser.

. Différencier les pratiques individuelles (badminton, tennis de table, judo, boxe...) de celles collectives (Hand ball, basket, volley, foot, rugby...)

. Différencier les activités de raquette (badminton, tennis de table) de celles de combat (judo, boxe, rugby)

. Différencier les activités de filet (volley, badminton, tennis de table) de celles interpénétrées (judo, rugby, handball, football, basket..)

Pourquoi donc maintenir dans l'**EC4** cette indifférenciation et faire comme si toutes ces pratiques étaient équivalentes ?

Il s'agit en fait d'une **stratégie institutionnelle coercitive**, justifiée par une approche théorique structuraliste étroite, qui vise à minorer en EPS l'appui sur ces activités, puisque les programmes obligent conjointement de recourir aux 5 catégories d'expériences de façon quasi équivalente.



Cette stratégie, sans doute plus appropriée au collège, prive les lycéens de pratiques et de choix qu'ils plébiscitent en raison des caractéristiques ludiques et interactives de ces pratiques.

Pour dépasser ce dilemme, tout en conservant cette classification, le SNALC émet 2 propositions :

Proposition 1: Assouplir les exigences programmatiques

Se reporter à la page 18

- modification et ajout au texte :

Sur les 3 années du lycée :

Au cours du lycée, la formation s'appuie sur les orientations programmatiques suivantes :

- **Au moins 3 expériences corporelles** caractéristiques des PPSA doivent être vécues et développées par l'élève. Ce passage obligé contribue à renforcer la culture commune des lycéens **tout en permettant aux élèves de réaliser des choix.**

- L'expérience corporelle caractéristique de la culture des PPSA **n°5** doit être vécue et développée par l'élève **au moins une fois** durant son parcours au lycée. Cette expérience corporelle n°5, qui n'est pas proposée au collège, permet de confronter le lycéen aux pratiques du développement et de l'entretien de soi, dans laquelle il pourra, maintenant et plus tard, s'engager durablement, de façon réfléchie et autonome.

- **En classe de seconde**, une PPSA porteuse de l'expérience corporelle caractéristique **n°3** est obligatoirement proposée afin d'engager l'élève dans une pratique de **création artistique** et lui offrir la possibilité de choisir un enseignement de spécialité artistique en classe de première.

- Le lycée étant une étape de détermination et d'approfondissement pour les élèves, des **possibilités de choix doivent leur être proposées** dans leur formation corporelle. Ces choix leur permettront un engagement plus important dans **une des 5 expériences corporelles. Deux PPSA issues d'une même expérience corporelle** pourront leur être ouvertes. Cependant dans les pratiques de l'EC4, relative à l'affrontement, si deux PPSA devaient être choisies, l'une devra être de nature inter-individuelle et l'autre de nature collective, opposant minimalement trois équipiers à trois adversaires. Ces mesures s'appliqueront à la **certification dans le cadre du contrôle en cours de formation**. Sur les 3 PPSA présentées par les élèves, deux pourront appartenir à la même EC. La troisième devra être issue d'une EC différente.

Proposition 2: Assouplir la structure classe pour aller vers des groupes de pratique

Page 18 à la suite du paragraphe précédent modifié

- rajout au texte :

- Pour permettre ces choix, les élèves pourront être répartis au cours des cycles d'enseignement en **groupes de pratique** et non plus en groupe classe. Ces **groupes de pratique** seront constitués en fonction des choix d'activités différentes proposées par les équipes pédagogiques. Dès que plusieurs professeurs enseignent en même temps sur un même créneau horaire, cette organisation devient possible et doit être encouragée.

La **nouvelle définition des AFL, devenus curriculaires** de la seconde à la terminale, renforce cette possibilité d'organisation. Elle rend possible l'association d'élèves de niveau de classes différents (2nde/ 1er ou 1er/Term).

En réduisant l'écart entre les appétences des élèves et les offres de pratiques, ces propositions vont dans le sens d'une pérennisation de l'activité physique et de la résolution du constat initial.



- **La notion de plaisir doit être centrale :**

Les programmes font référence à la notion de **plaisir**. Ce n'est pas nouveau puisque depuis 2008 elle y est inscrite. Cependant malgré cette considération reconnue depuis 10 ans, le constat croissant de l'abandon de la pratique physique par les jeunes interroge l'opérationnalisation de cette notion en EPS. Les recherches de C. PERRIN ont clairement démontré que la pratique physique au long terme passe avant tout par une relation de plaisir à l'activité.

Pour le SNALC, **l'objectif de plaisir est donc un échec dans l'enseignement de l'EPS.**

Il est urgent aujourd'hui de **travailler cet objectif au niveau institutionnel, pédagogique et didactique.**

1. Permettre aux élèves de **choisir** leur PPSA support d'apprentissages pour consolider leur relation de plaisir à la pratique physique (cf propositions 1 et 2 ci-dessus)
2. Réhabiliter et valoriser les **modalités de pratiques ludiques des PPSA** en EPS.

Proposition 3: Etablir une relation de plaisir effective entre les PPSA et les élèves en EPS

Se reporter à la page 9, entre l'avant dernier et le dernier paragraphe

- rajout au texte :

- Les **modalités ludiques de pratique** des PPSA, sous-tendues par des exigences didactiques et pédagogiques, correspondent aux appétences des élèves. Elles suscitent leur adhésion, leur engagement, leur persévérance et leur plaisir d'agir. Elles sont favorables au maintien et à la poursuite de leur activité physique.

- **Transformer l'évaluation pour préserver l'estime de soi et une relation positive aux PPSA :**

Minorer l'impact de la performance :

La performance est objectivée à la fois par l'appréciation qualitative de l'action (niveau d'habileté) et la mesure quantitative du résultat. Elle constitue 80% de la note en EPS. Elle limite l'excellence aux élèves correctement «pré-équipés» en ressources (innées et/ou acquises à l'extérieur de l'école) et médiocratise la plus grande majorité des jeunes qui obtiennent des résultats généralement moyens aux épreuves d'EPS (sources IGEN Bac).

L'estime d'eux-même, leur représentation de la réussite et leur relation de plaisir à la pratique en sont largement affectées et pèsent sur la poursuite ultérieure de l'activité physique.

La notion d'engagement :

Pour le SNALC, la notion d'engagement largement plébiscitée par ces programmes, supportée par une relation de plaisir à la pratique, devrait devenir centrale dans l'évaluation en EPS. **L'engagement devrait caractériser pour une grande part la performance scolaire en EPS.** Il n'est pas normal qu'un élève qui travaille, s'investit, fournit des efforts se retrouve juste avec un 10/20 parce qu'il manque de tonicité ou que son rapport taille/poids ne correspond pas à la logique performative de l'activité. A quel désir de poursuite de l'activité physique cela l'encourage t'il ?

Par contre son **engagement** peut être apprécié aujourd'hui, dans ses dimensions quantitative et qualitative, à travers l'acquisition de compétences ciblées. **L'évaluation de la performance devrait devenir secondaire en EPS**, accessoire, plus indicative que discriminante !

A titre d'exemple :

Nous pouvons envisager une évaluation de l'**engagement** à travers 3 à 4 compétences distinctes, chacune objectivée par 4 niveaux d'appropriation. Une évaluation de ce type pourrait facilement déboucher sur une note comprise entre 12 et 16 points.

Une évaluation de la **performance** portant sur les 4 à 8 points restants viendrait alors compléter celle portant sur l'engagement. Compte tenu de son plus faible poids, elle aurait une valeur plus indicative tout en restant intéressante et représentative de la **culture des PPSA.**



Ainsi quelques soient les genres, les capacités physiques initiales, les handicaps, les vécus sportifs des élèves... l'évaluation s'adresserait à tous de façon plus légitime et équitable. Dès lors, tous les élèves auront accès à la réussite. En portant davantage sur l'**engagement**, composante accessible à TOUS, non saturée en capacités génétiques ou en expériences sportives acquises en dehors de l'école, l'évaluation serait plus juste et plus incitative à la poursuite ultérieure. Elle deviendrait aussi plus conforme aux valeurs de la République, que l'école s'attache à transmettre.

Proposition 4: Evaluer la performance scolaire en EPS à travers l'appréciation de l'engagement

Se reporter à la page 22, paragraphe **Évaluer et valider les acquis**.

- rajouter au texte dans la 4^e phrase :

«Il revient par ailleurs aux équipes de définir précisément les contextes dans lesquels les élèves seront évalués et de construire des outils communs permettant d'apprécier, dans le continuum de leur formation, leur niveau de compétence» **et d'engagement**.

Le niveau d'engagement, appréciable à travers la construction et l'acquisition d'attendus, devrait constituer la partie la plus importante de la note en EPS.

Le niveau de compétence acquis dans chaque PPSA pratiquée, compléterait la seconde partie de la note.

A l'aide d'un outil construit et partagé de suivi des acquis des lycéens, ces niveaux progressivement consignés seraient «un moyen nécessaire pour pouvoir attester la maîtrise de leurs compétences en cours de formation, utile pour l'orientation vers l'enseignement supérieur».

- **Les Attendus Fin Lycée 2 : un formalisme méthodologique et intellectualiste**

Les AFL 2 de nature méthodologique sont complémentaires des AFL1 de nature motrice.

Sur le papier ils sont séduisants et semblent aller de soi. Mais sur le terrain c'est une toute autre réalité. Ces 2 types d'attendus, exercice physique (AFL1) et exercice intellectuel (AFL2), **entrent en concurrence au détriment de l'engagement physique**. Il sont aussi en rupture avec les attentes des élèves en matière d'activité corporelle.

Les AFL2, pour citer les programmes, «recouvrent les compétences révélatrices de l'appropriation par l'élève de l'expérience de la préparation et de l'entraînement à la pratique physique».

Ils donneront lieu à une **formation systématique dans chaque activité, à l'observation, à l'identification, à l'analyse d'indicateurs pertinents nécessaires à la régulation des actions, à la mise en oeuvre de projets et à des analyses réflexives**. Nous laissons le soin au lecteur de reprendre le texte pour apprécier dans leurs détails toutes ces procédures qui **intellectualisent** la discipline et génèrent de l'**immobilisme**.

Malgré les enjeux de santé publique, nous avons mis en évidence combien ces procédures vont contribuer à réduire les temps d'engagement physique déjà bien minces au lycée et combien elles éloignent l'EPS du sens initial recherché par les jeunes.

Il suffit d'observer le fonctionnement d'un skate-park, d'un « spot » de parkour ou d'une aire de street-dance, d'apprécier les niveaux de prouesses et de dextérité atteints par les jeunes pratiquants, en dehors de tout encadrement, pour comprendre combien ils **savent** « se préparer et s'entraîner à pratiquer seul ou à plusieurs ». Leurs modalités d'investissement, de relations aux autres et d'apprentissage très efficaces sont bien différents de celles proposées en EPS, ce qui questionne leur véritable intérêt.

Le SNALC s'oppose au fait que ces procédures méthodologiques liées aux AFL2 soient systématiques et généralisés.

Il faut laisser respirer les élèves et cesser de vouloir optimiser intellectuellement tous les temps de l'activité en EPS.

Il faut garantir des temps moins formalisés de libres échanges, de convivialité, essentiels au plaisir de partager et à la construction du "vivre ensemble".

Nous rajoutons que ces AFL2 induisent aussi des **procédures complexes d'apprentissage** qui vont **accroître l'échec scolaire** pour une majorité d'élèves et notamment pour les plus intellectuellement en difficulté. Consultez cette adresse <http://eps.ac-dijon.fr/spip.php?article384> pour bien mesurer l'ampleur de la dérive possible au niveau du lycée. Ce qui est proposé ici devraient être bien plus destiné à des étudiants en STAPS qu'à des élèves du secondaire.



De notre point de vue ces AFL 2 renvoient encore à la certitude ou à la croyance que la légitimité scolaire de l'EPS passe nécessairement par la mise en conformité de ses procédures didactiques avec les usages et les valeurs de l'étude et de l'école.

Il n'est pas sûr qu'une telle approche garantira le désir de réinvestissement ultérieur des jeunes en direction des PPSA. Elle pourrait bien produire l'effet contraire !

Proposition 4: Donner la priorité à l'engagement physique et aux AFL1

Se reporter à la page 6, **paragraphe 5.2.**

- rajouter aux 3 points de la liste, les 2 points suivants :

- Cette expérience corporelle s'adresse à tous les élèves mais plus particulièrement à ceux qui sont les **moins aptes** à s'organiser et à progresser de façon autonome dans leur pratique.

- Cette expérience corporelle, lorsqu'elle est indispensable, doit impacter le moins possible **les temps de mise en activité physique** et le plaisir d'agir qui doivent être maximalisés. Ils sont garants de la spécificité de l'EPS et des possibilités de réinvestissement futur des élèves.

Le secteur EPS du SNALC vous remercie pour toute l'attention accordée à ses remarques et propositions.

Nous espérons qu'une synthèse consensuelle et heureuse pourra s'établir entre :

- Le projet de programme actuel, soutenu par l'Inspection générale EPS,
- Les propositions d'amendements des organisations syndicales,
- Les résultats de la consultation des professeurs de terrain, qui seront publiés comme l'a affirmé Mr JM. Huart.

Nous serons donc très attentifs à la prise en considération de ces différentes positions dans l'évolution du projet.

Le 16 novembre 2018,

Pour le secteur EPS du SNALC,

Laurent Bonnin
Secrétaire national à l'EPS.